

LE FRÈRE MARC

En inventoriant la succession de feu mon oncle, M. le docteur Joseph Marmette, décédé à Saint-Thomas de Montmagny le 20 mars dernier, ses exécuteurs testamentaires découvrirent, dans une liasse de vieux papiers, un document intitulé : *Testament du frère Marc*. En ma qualité d'archiviste j'ai le plus grand respect pour l'orthographe des noms propres. Mais cependant, en la présente circonstance, je m'insurge et m'inscris en faux contre la minute de maître Thomas-Stanislas Vallée. Si l'excellent notaire vivait encore j'aurais la tentation de lui dire avec un personnage célèbre des romans de Daudet : — " Par un C, monsieur le magistrat, par un C ! Le nom s'écrit et se prononce à la française ... comme ceci, MARC." Car je connais la signature du frère récollet Marc Coutant pour l'avoir lue, écrite, en caractères qui feraient honneur à la plume d'un calligraphe de profession, sur la première page d'un petit livre aussi curieux qu'intéressant : *Les Paraboles du Père Bonaventure*.

A l'incendie de leur couvent de Québec,—survenu le 6 septembre 1796—nous touchons presque à la date centenaire de cette catastrophe—les Récollets rentrèrent dans le monde. " Un mois après ce sinistre, écrit M. de Gaspé dans ses *Mémoires*, on voyait à peine trois capuchons dans la ville de Québec : les fils de saint François, dispersés dans toute la colonie, gagnaient paisiblement leur vie comme les autres citoyens." (1) Quelques-uns, cependant, continuèrent dans le siècle la vie monastique de leurs cellules et gardèrent jusqu'à la mort les vœux, la règle et le costume de leur père spirituel, le Grand Pauvre d'Assises.

De ce nombre furent les frères *Luc* aux Trois-Rivières, *Louis* à Québec, et *Marc* à Saint-Thomas de Montmagny.

(1) Cf : *Le Foyer Canadien*, tome III, page 284, année 1865.